

☎ : 09.56.16.40.86

✉ : non.carriere.magoue@free.fr

🌐 : <http://non.carriere.magoue.free.fr>

Pipriac, le 03 avril 2010

Objet : Lettre ouverte projet de carrière de « La Magoue » sur la commune de Pipriac

Chers concitoyens,

Puisqu'il est impossible de se faire entendre et d'obtenir quelque réponse que ce soit auprès de nos gouvernants et des décideurs de ce pays, l'association « NON à la carrière de Pipriac » a décidé de rédiger cette **lettre ouverte** et de la diffuser au plus grand nombre afin d'informer la population sur l'état d'avancement du **projet de carrière au lieu-dit « Le Magoué »** et sur le fonctionnement des institutions de notre pays.

Tout d'abord, une brève présentation de l'association que nombre d'entre vous ne doivent même pas connaître. Cette association s'est créée à l'occasion de l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de carrière au lieu-dit « Le Magoué » en Pipriac déposé par les carrières de Mont-Serrat dont le siège se trouve à Saint-Malo de Phily. Cette association a pour but « d'engager toutes études et de **mener toutes actions de sensibilisation** et en justice visant à assurer sur le territoire de la commune de Pipriac **la défense et la protection de l'environnement**, la défense et la protection du patrimoine culturel et urbanistique, et ce, notamment dans le cadre du projet de carrière sur la commune ». Elle est essentiellement composée de riverains mais chacun peut bien sûr y trouver sa place. Vous trouverez plus d'information sur le site de l'association à l'adresse suivante : <http://non.carriere.magoue.free.fr>.

En ce qui concerne le projet de carrière :

- Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, **les communes de Pipriac et de Saint-Just refusent ce projet**, que la DDE et la DREAL (anciennement DIREN) ont émis un avis très réservé mais contrairement à ce que pourrais croire la population, **ce projet n'est pas abandonné**. Le vote de la commune de Pipriac n'a aucune force de décision, il est simplement consultatif et ce n'est que la préfecture qui décide d'accepter ou non ce projet. **Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable** malgré tous les témoignages défavorables largement majoritaires dans le registre d'enquête publique, son rapport est désarmant de parti pris, de mauvaise foi et d'approximation.
- L'association a rencontré des représentants de la préfecture et de la DRIRE fin janvier 2010 pour présenter un contre dossier au dossier d'enquête publique afin de démontrer que celui-ci est léger, approximatif et surtout inexact notamment sur le problème primordial de l'eau. Les témoignages sont nombreux pour affirmer que **les puits des riverains seront sûrement asséchés** par cette exploitation comme ça a été le cas pour tous les puits aux abords de la carrière de Maure de Bretagne où malgré les réclamations des habitants, jamais **aucune réponse ni dédommagement** ne leur a été proposé par la mairie et par l'exploitant (les carrières de Mont-Serrat).

- L'association a contacté à de très nombreuses reprises le pétitionnaire, **les carrières de Mont-Serrat**, mais malgré tous ces courriers, fax, appels téléphonique, celui-ci **refuse de nous répondre**. Par contre, le directeur des carrières démarche les riverains « récalcitrants » et propose ses services au commissaire enquêteur lors de l'ouverture de l'enquête publique. Que penser de ce comportement ?
- **Le commissaire enquêteur** a aussi été sollicité à de multiples reprises mais celui-ci **n'a jamais non plus daigné répondre à nos courriers**. Une réunion publique d'information lui a été réclamée avec insistance mais nous n'avons jamais eu aucun retour à ce sujet. Son rôle est pourtant de faire en sorte que les citoyens soient informés le mieux possible sur les projets présentés et en toute impartialité. Cette façon de ne pas répondre aux intervenants à l'enquête publique est inadmissible et a été dénoncée par l'association à qui de droit. Son rapport rendu à l'issue de l'enquête publique est dans la droite ligne de son attitude tout au long de cette enquête : nombreuses approximations, informations erronées, remarques subjectives...
- L'association tient à signaler qu'elle a reçu une réponse du député Jean-René Marsac et qu'elle a été reçue à sa permanence pour discuter du sujet. L'association a aussi bénéficié d'un temps de parole au cours d'un conseil municipal à Pipriac et à Saint-Just. Que ces personnes en soient remerciées.
- Quelques courriers réponses nous ont aussi été adressés par les différents organismes interpellés mais bien souvent ce sont des courriers standards de courtoisie sans aucune réponse concrète à nos inquiétudes concernant ce projet de carrière.
- À noter aussi que **le conseiller général Alain-François Lesacher nous a totalement ignoré** jusqu'à maintenant malgré nos nombreux courriers, mails, fax... Pourtant sa commune est la 1^{ère} concernée et le site mégalithique de Saint-Just, propriété protégée du Conseil Général, est directement concernée par cette carrière puisque visible depuis Cojoux. Que penser d'un tel comportement de la part d'un élu local ? Son rôle n'est-il pas de répondre aux préoccupations des citoyens et d'apporter son soutien d'élu de proximité aux populations locales ?
- Aujourd'hui, le projet doit être discuté dans une commission spécialisée à la préfecture de région et **rien n'est encore décidé**. Cette commission doit se réunir en juin prochain et « La Magoue » devrait y être à l'ordre du jour. **Le Préfet sera le seul à prendre la décision finale** suite à ce parcours administratif complet.

L'association s'oppose fermement à ce projet de carrière qui met en péril l'environnement, les ressources en eau, la quiétude des riverains, menace la sécurité routière des riverains, le patrimoine culturel (manoir de La Perdrilais, site mégalithique)... et **demande donc à la Préfecture de refuser définitivement ce projet**.

Par ce courrier, **l'association souhaite donc réitérer** officiellement et à toutes les parties concernées **sa demande d'une réunion publique d'information** avec tous les protagonistes afin d'avoir enfin une vision globale de ce projet et **un débat contradictoire** permettant à tout un chacun de se faire sa propre opinion comme il est légitime de l'exiger dans une démocratie digne de ce nom. Puissions-nous être enfin entendus !

Merci de l'attention que vous aurez pu porter à cette lettre, en espérant que celle-ci aura été utile à éclaircir la situation et à vous donner plus d'informations sur ce projet volontairement si peu médiatisé. L'association reste à votre disposition pour plus de renseignements.

Cordialement,

Association « NON à la carrière de Pipriac »